

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
TENDERS BOARD**

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COTATION**

**N°016/D13-103/DC/MINSANTE/CIPM/2024 DU 10 MAI 2024**

**POUR LA PRODUCTION DE BLOCKS DE VOUCHERS ET DE  
BOITES A IMAGES AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LA TUBERCULOSE**

**(EN DEUX LOTS)**

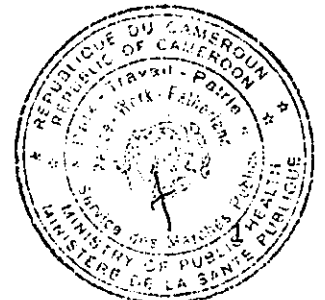
**MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**FINANCEMENT :**

- Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors taxes, Budget
- MINFI pour les Taxes.

**DOSSIER DE CONSULTATION**

Mai 2024



# **SOMMAIRE**

**PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION**

**PIECE N° 2 - REGLEMENT DE CONSULTATION**

**PIECE N° 3 - MODELES D'ANNEXES**

**PIECE N° 4 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

**PIECE N° 5 –LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 016 N° 13-103 /DC/MINSANTE/CIPM/2024 DU 10 MAI 2024

POUR LA FOURNITURE DE BLOCKS DE VOUCHERS ET DE BOITES A IMAGES AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (EN DEUX LOTS)

**1. Objet de la Consultation**

Le Ministre de la Santé Publique, lance un Avis de Consultation pour la fourniture de blocks de vouchers et de boites à images au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (En deux lots).

**2. Consistance des fournitures**

Les prestations de la présente Demande de Cotation se présentent en deux (02) lots et comprennent les fournitures reparties ainsi qu'il suit :

Lot N°	Designation
1	Production de 10 000 blocks de vouchers
2	Production de 82 boites à images au PNLT

**3. Participation**

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises installées au Cameroun, ayant une expérience avérée dans la production et la livraison des fournitures d'imprimerie.

**4. Financement**

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie hors taxe et le budget de l'Etat pour les taxes.

Le coût prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

Lot N°	Designation	Montant HT F.CFA	Montant TTC F.CFA
1	Production de 10 000 blocks de vouchers	5 962 499	7 110 280
2	Production de 82 boites à images au PNLT	5 008 500	5 972 636
<b>Total</b>		<b>10 970 999</b>	<b>13 082 916</b>

**5. Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du Ministre de la santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise dès publication du présent avis et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

**6. Délai et lieu de livraison**

Le délai de livraison est de trente (30) jours pour chaque lot et le lieu de livraison est le Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Tuberculose pour les deux lots :

Lot N°	Designation	Délai de livraison	Montant TTC F.CFA
1	Production de 10 000 blocks de vouchers	Trente (30) jours	CTG/NTCP
2	Production de 82 boites à images au PNLT	Trente (30) jours	Yaoundé

NB : Ces délais courent à compter de la date de notification du « BON A TIRER » au Cocontractant de l'Administration.

## 7. Acquisition du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation peut être retiré au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique, auez de chaussée de l'immeuble de la santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA représentant les frais d'achat du Dossier de Consultation.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres. Il est également possible d'obtenir le Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

## 8. Mode de soumission

Les soumissions seront exclusivement faites en ligne.

Bien vouloir consulter la procédure de soumission en ligne en annexe de la présente consultation.

## 9. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## 10. Remise des offres

Les Offres seront exclusivement transmises via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 12/06/2024 à 13 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de la Santé Publique, sise à l'immeuble de la Santé situé à proximité de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, Tél (237) 222 221 021, sous pli scellé avec indication claire et lisible "copie de sauvegarde" devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION  
N° 016 /DC/MINSANTE/CIPM/2024 DU 10 MAI 2024  
POUR LA FOURNITURE DE BLOCKS DE VOUCHERS ET DE BOITES A IMAGES AU PROGRAMME NATIONAL  
DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (EN DEUX LOTS)  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 11. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

Les montants de la caution de soumission pour chaque lot sont définis ainsi qu'il suit :

Lot N°	Designation	Montant de la Caution
1	Production de 10 000 blocks de voucher des screening	140 000
2	Production de 82 boîtes à image	119 000

Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-Commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 12. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 06/06/2024 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique siégeant au premier étage de l'immeuble Ex PSFN, à côté de l'immeuble de santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission daté, signé et timbré.

## 13. Principaux critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

### ✓ A/ Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou non conforme après épuisement du délai de 48.00 Heures;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- Absence d'un prix unitaire quantifié;
- Non-conformité du mode de soumission;
- Non-respect du format de fichier des offres;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

### ✓ B/ Critères essentiels

- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;
- La capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel ;
- CCTP et modèle de la lettre-commande paraphé, daté et signé avec mention lu et approuvé.

## 14. Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 15. Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités financières et techniques requises pour livrer les fournitures requises.

Un soumissionnaire peut soumissionner pour l'ensemble des deux lots et peut être déclaré adjudicataire des deux lots.

## 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires le Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, sis au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN situé à côté de l'Immeuble de la Santé ; Tél : 657 10 38 40 / 650 84 87 45.

## 17. Assistante technique

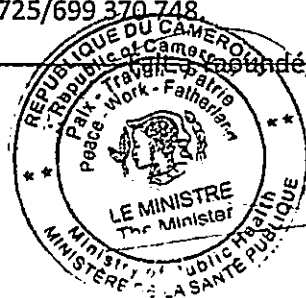
Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm)

## 18. Fraude et corruption

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725/699 370 748.

### Ampliations :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT, PNLP
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- GTC/PNLT (pour affichage).



*Dr. Manacinda Malachie*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

No. 016 No. 113-103/DC/MINSANTE/CIPM/2024 OF 13 11 2024  
NOTICE OF CONSULTATION FOR LISTING REQUEST  
FOR THE PROVISION OF VOUCHERS AND IMAGE BOXES FOR USE IN THE NATIONAL TUBERCULOSIS CONTROL PROGRAMME (IN TWO LOTS)

1. Purpose of the Consultation:

The Minister of Public Health, Owner, launches a Consultation Notice for the provision of vouchers, stickers and image boxes for use in the National Tuberculosis Control Programme.

2. Consistency of Supplies:

The services of this Quotation Request consist of two (02) lots and include the distributed supplies as follows:

Lot No.	Designation
1	Production of 10,000 blocks of voucher
2	Production of 82 image boxes

3. Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to companies located in Cameroon, having a proven experience in the production and delivery of this type of supplies.

4. Funding

The benefits, which are the subject of this Quotation Request, are financed from the budget of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria for the duty-free part and the state budget for taxes.

The estimated cost of this operation is as follows:

Lot N°	Designation	Amount all taxes excluded (F.CFA)	Amount all taxes included (F.CFA)
1	Production of 10,000 blocks of voucher	5 962 499	7 110 280
2	Production of 82 image boxes	5 008 500	5 972 636
Total		10 970 999	13 082 916

5. Consultation of the Listing Application File

The Listing Application File may be consulted at working hours, upon publication of this notice, at the Secretariat of the Public Contracts Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Health Building" located behind the Cameroonian Red Cross

6. Delivery time and place of delivery:

The maximum delivery times and places for each lot are as follows:

Lot N°	Designation	Delivery	Place of delivery
1	Production of 10,000 blocks of screening voucher	Thirty (30) days	CTG/NTCP Yaoundé
2	Production of 82 image boxes	Thirty (30) days	

These deadlines run from the date of notification of the "DRAW TICKET" to the Administration's Contracting Party.

Bidders exclusively or a duly authorized representative of their choice are authorized to attend the opening of bids. Bids must be estimated without Value Added Tax and All Taxes Inclusive and accompanied by the dated, signed and stamped submission model.

### 13. Main evaluation criteria

Offers will be evaluated according to the following main criteria:

- A/ Elimination criteria
  - Incomplete or non-compliant administrative file after the 48.00 hours deadline has expired;
  - Absence or non-compliance of the bid bond at the opening of offers;
  - False declaration or falsified document;
  - Absence of a quantified unit price;
  - Non-compliance of the submission method;
  - Non-compliance with the offers file format;
  - Absence of the backup copy in the event of a malfunction of the COLEPS platform.
- B/ Essential criteria
  - Company references in similar services;
  - The financial capacity of at least 50% of the forecast amount;
  - CCTP and model of the order letter initialed, dated and signed with mention read and approved.

### 14. Period of validity

Bidders shall remain bound by their bids for ninety (90) days from the deadline set for bids reception.

### 15. Award of contract:

The Project Owner will award the contract to the tenderer whose offer has been evaluated as the lowest and recognized as substantially compliant with the consultation file and who has the financial and technical capacities required to deliver the required supplies.

A bidder may bid for both lots and may be declared successful bidder for both lots.

### 16. Further information

Further information may be obtained during working hours at the MINSANTE Public Contracts Service, Located at the "Health Building" located near the headquarters of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé or the Global Fund Grant Coordination Unit and partners in the fight against AIDS, Tuberculosis and Malaria, located on the first floor of the Ex-PSFN located next to the Health Building; Tel: 657 10 38 40 / 677 81 67 81.

### 17. Technical Assistant

To obtain technical assistance, in the event of a problem arising from the use of the platform, please call the numbers 222 238 155 / 222 235 669 or write to the email address: [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

### 18. Fraud and Corruption

For any denunciation of practices of corruption or fraud, kindly send an SMS or call the Ministry of Public Contracts at these numbers: Tél 673 205 725/699 370 748.

Done in Yaoundé, on 10 MAI 2024

#### Copies to :

- MINMAP ;
- MINSANTE/CAB ;
- UCS/FMP ;
- SP/PNLT, PNLP
- ARMP/JDM (For publication) ;
- GTC/PNLT (For posting).



*Dr. Manrouda Malachie*

#### 7. Acquisition of the consultation file

The Consultation file may be withdrawn from the Secretariat of the Public Procurement Service of the Minister of Public Health, on the ground floor of the "Health Building" located behind the Cameroonian Red Cross, against presentation of a receipt attesting to the payment of a non-refundable sum of twenty-five thousand (25 000) FCFA to the Public Treasury representing the tender fees.

The copy of this release will be deposited in place of the withdrawal of the Tender Documents and will include the bidder's contact details.

It is also possible to obtain the Consultation Package by free download on the COLEPS platform available at the addresses above. However, the online submission is conditioned by the payment of the acquisition costs of the DC.

#### 8. Submission mode

Submissions will be made exclusively online.

Please consult the online submission procedure in the appendix to this DC.

#### 9. File size and format

For online submission, the maximum sizes of documents which will pass through the platform and constituting the bidder's offer are as follows:

- ✓ 5 MB for the Administrative Offer;
- ✓ 15 MB for the Technical Offer;
- ✓ 5 MB for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- ✓ PDF format for textual documents;
- ✓ JPEG for images.

The candidate will make sure to use compression software in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

#### 10. Delivery of offer

The Offers will be exclusively transmitted via the COLEPS platform no later than 06/06/2024 at 1 p.m local time. A backup copy of the offer recorded on a USB key or CD/DVD must be sent to the Public Procurement Service (Tender Office) of the Ministry of Public Health, located in the Health building located nearby of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, Tel (237) 222 221 021, in a sealed envelope with a clear and legible indication "backup copy" must bear the words:

QUOTATION REQUEST  
No. 016 /DC/MINSANTE/CIPM/2024 OF 10 MAI 2024  
FOR THE PROVISION OF VOUCHERS AND IMAGE BOXES FOR USE IN THE NATIONAL TUBERCULOSIS  
CONTROL PROGRAMME (IN TWO LOTS)

*"To be opened during the Tender Review Session".*

#### 11. Bid Bond

On pain of rejection, each bidder must attach to its administrative documents a bid bond issued by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 5 of the Quotation Request. The amounts of the bid security for each lot are defined as follows:

Lot N°	Designation	Bid Bond
1	Production of 10,000 blocks of screening voucher	140 000
2	Production of 82 image boxes	1.19 000

It must be valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the tenders and will be automatically released after publication of the award results for the unsuccessful tenderers. For the tenderer to whom the contract is awarded, this security shall be released after the final security has been lodged.

#### 12. Opening of tenders:

The opening of bids (administrative documents, technical and financial offers) shall be done once on the COLEPS platform and will be take place on 06/06/2024 by the Internal Tenders Board of the Ministry of Public Health (MOH), located at the former PSFN building, near the Cameroon Red Cross Headquarters, at 2 p.m., local time, in the presence of the bidders or their duly authorized representatives.

# PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

### Article 1<sup>er</sup> - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres-Commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) la lettre de soumission selon le modèle joint ;
  - (b) les spécifications techniques ;
  - (c) le Cadre du devis quantitatif et estimatif ;
  - (d) le projet de Lettre-Commande ;
  - (e) le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

## 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

### Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

### Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) Le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *l'attestation d'immatriculation, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de conformité fiscale, l'attestation de non faillite, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation timbrée et signée par les services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;*
- (e) Une Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur ;
- (f) La proposition technique signée par le soumissionnaire ;
- (g) Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il a exécuté au moins un (01) lettres-commande similaire (livraison des fournitures d'imprimerie) au cours des cinq (05) dernières années.

### NB 1 :

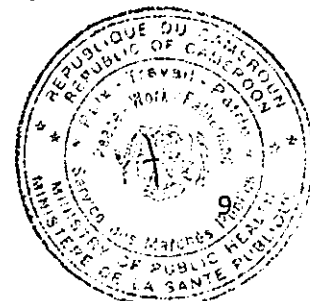
- Chaque soumissionnaire devra joindre dans son offre le reçu de versement des Frais d'acquisition du dossier.
- Pour chaque lot, toute offre non conforme à l'ensemble des spécifications techniques des fournitures définies dans le descriptif des équipements sera rejetée.

### Article 4 - Présentation de l'Offre

- 4.1. Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
  - a. Hors taxes (HT), et
  - b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 4.2. Le soumissionnaire complétera le Cadre du devis Quantitatif et Estimatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des prestations qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-Commande.
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande

### Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.



## **Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

## **2.3 - DEPOT DES OFFRES**

### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

## **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

- 9.1. La Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de la Santé Publique (CIPM/MINSANTE) ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- 9.2. La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La CIPM/MINSANTE procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au(x) soumissionnaire(s), dont elle aura déterminé que le montant de l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et que ce montant est le moins-disant.

### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal Des Marchés (JDM), par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la Lettre-Commande ;
- d) le délai de livraison.

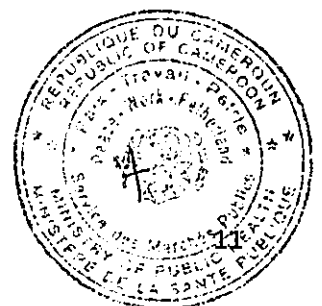
### **Article 13 - Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et ;
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

**Article 14 - Signature de la Lettre-Commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



# PIECE N° III : MODELES D'ANNEXES

## 3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date : .....

Consultation N° \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2024 du \_\_\_\_\_ pour la production  
\_\_\_\_\_ au Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

*A M. le Ministre de la Santé Publique*

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer

.....  
Conformément à la demande de cotation, pour la somme de ..... (*en lettres et en chiffres*) F CFA Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... (*En lettres et en chiffres*) FCFA

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations dans un délai de ..... selon les dispositions précisées dans le Dévi Quantitatif et Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) *jours* à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le .....

Signature .....

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

### 3.2 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, ..... Directeur Général de :

.....,

Soumissionnaire (références de la Demande de Cotation) .....

.....  
.....

En application des dispositions de la Lettre-Circulaire n° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

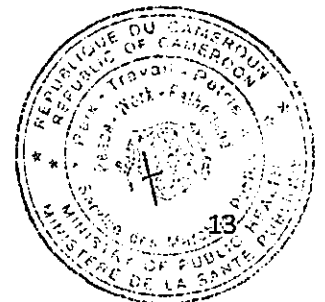
Déclare sur l'honneur par la présente :

- 1- N'avoir abandonné aucun marché au cours des trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
- 2- Que ..... (nom de la structure) ..... ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi le présent document est établi et signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à .....

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation N° \_\_\_\_\_ /DC/MINSANTE/CIPM/2024 du \_\_\_\_\_

Pour la production de blocks de vouchers et de boites à images au Programme National de Lutte contre la Tuberculose

Date limite de remise des offres : \_\_\_\_\_

3.3 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

Lot n°1 : Production et fourniture de 10 000 blocks de vouchers

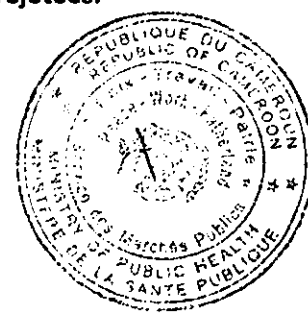
N°	Descriptions	Qté	Livraison	
			Délai	Lieu
<u>Carnet de 50 vouchers :</u>				
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur bostols 180 gr, blanc, impression en quadrichromie, avec logo PNLT et MINSANTE</li> <li>- Finition : assemblage + agrafe avec bande adhésive au dos</li> </ul> </li> <li>• Intérieur :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur papier autocopiant, en quatre feuillet (blanc, bleu, jeune et vert) ; les feuillets 1, 2 et 3 détachables et le feuillet 4 fixe.</li> <li>- Impression en noir et blanc plus numérotation en rouge</li> </ul> </li> <li>• Format :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 x 10 cm</li> </ul> </li> </ul>	10 000	30 jours	GTC/ PNLT

Lot n°2 : Production et fourniture (.....) de boites à images

N°	Descriptions	Qté	Livraison	
			Délai	lieu
1	<p><b>Reproduction des autocollants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Format : A3</li> <li>- Dimensions : 29 x 42 cm</li> <li>- Grammage : 80 gr</li> <li>- En portait</li> <li>- Taille : 18 gras</li> <li>- Marge de réserve : 2,5 cm pour réaliser la reliure</li> </ul>	82	30 jours	GTC/ PNLT

**NB :**

- ❖ Bien vouloir joindre dans l'offre une proposition technique signée.
- ❖ Toutes les offres non-conformes à l'ensemble des spécifications techniques seront rejetées.



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHESAUPRES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Consultation N° \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2024 du \_\_\_\_\_

**pour la Pour la production de blocks de vouchers et de boites à images au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (en deux lots)**

Date limite de remise des offres : \_\_\_\_\_

**3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF**

(à remplir par le candidat)

**Lot n°1 : Production et fourniture de 10 000 blocks de vouchers**

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix total	Livraison	
					Délai	Lieu
1	Block de 50 vouchers	10 000				
	Total HT					
	TVA (19,25%)					
	IR (5,5% ou 2,2%)					
	Montant TTC					
	NAP					

**Lot n°2 : Production et fourniture (.....) de boites à images**

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix total	Livraison	
					Délai	Lieu
1	Boite à images	82				
	Total HT					
	TVA (19,25%)					
	IR (5,5% ou 2,2%)					
	Montant TTC					
	NAP					

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation N° \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2024 du \_\_\_\_\_

Pour la production de blocks de vouchers et de boites à images au Programme National de Lutte contre la Tuberculose

Date limite de remise des offres : \_\_\_\_\_

3.6.1 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

➤ Lot n°1 : Production et fourniture de 10 000 blocks de vouchers

No	Nom des soumissionnaires et adresse	Conformité de l'offre administrative								Conformité aux spécifications techniques	Livraison		Prix Total TTC	Observations
		soumission, timbre, datée et signée	Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé	quittance d'achat du Dossier de Consultation	Dossier administratif (Voir liste du Règlement de la Consultation)	Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur	agrément ou certificat de représentation du fabricant pour l'année en cours	Proposition technique signée par le soumissionnaire	Preuve d'avoir exécuté au moins un (0) marché similaire (livraison des fournitures d'imprimerie) au cours des trois (03) dernières années		Délai	lieu		
										block de 50 vouchers				



Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Consultation N° \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2024 du \_\_\_\_\_

Pour la production de blocks de vouchers et de boites à images au Programme National de Lutte contre la Tuberculose

Date limite de remise des offres : \_\_\_\_\_

**3.6.2 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

➤ Lot n°2 : Production et fourniture de boites à image

No Nom des soumissionnaires et adresse	Conformité de l'offre administrative							Conformité aux spécifications techniques	Livraison		Prix Total TTC	Observations
	soumission, timbrée, datée et signée	Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé	quittance d'achat du Dossier de Consultation	Dossier administratif (Voir liste du Règlement de la Consultation)	Déclaration sur l'honneur datée et signée, attestant du non abandon d'un marché antérieur	agrément ou certificat de représentation du fabricant pour l'année en cours	Proposition technique signé par le soumissionnaire		Preuve d'avoir exécuté au moins un (0) marché similaire (livraison des fournitures d'imprimerie) au cours des trois (03) dernières années	Délai		

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/MINSANTE/CIPM/2024 PASSEE AVEC \_\_\_\_  
APRES DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_/DC/MINSANTE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ POUR LA  
PRODUCTION DE BLOCKS DE VOUCHERS ET DE BOITES A IMAGES AU PROGRAMME NATIONAL  
DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (EN DEUX LOTS)

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE :

BP : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_

N° contribuable : \_\_\_\_\_

Compte Bancaire n° \_\_\_\_\_, ouvert à \_\_\_\_\_

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE :

LIEU DE LIVRAISON : Groupe Technique Central du PNLT.

DELAI DE LIVRAISON : .....

MONTANT EN FCFA:

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

FINANCEMENT :

- Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors Taxes
- Budget de l'Etat pour les Taxes

CODE BUDGETAIRE :

Souscrite le \_\_\_\_\_

Signée le \_\_\_\_\_

Notifiée le \_\_\_\_\_

Enregistrée le \_\_\_\_\_



**ENTRE**

**L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »**

**Ci après désigné le Maitre d'Ouvrage**

**D'une part,**

**Et**

**- BP :                   , Tél :                   N° contribuable :                   Compte Bancaire n°  
, ouvert à                   .**

**Représentée par son Directeur Général Monsieur,  
ci-après désignée « Le Cocontractant de l'Administration »**

**D'autre part,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

- Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Nantissement
- Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 6 : Normes
- Article 7 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
- Article 8 : Textes Généraux applicables
- Article 9 : Communication
- Article 10 : Ordres de Service
- Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant

## **CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 14 : Lieu de paiement
- Article 15 : Variation des Prix
- Article 16 : Paiement
- Article 17 : Intérêts moratoires
- Article 18 : Pénalités retard
- Article 19 : Régime fiscal et douanier
- Article 20 : Timbre et Enregistrement de la Lettre-Commande

## **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

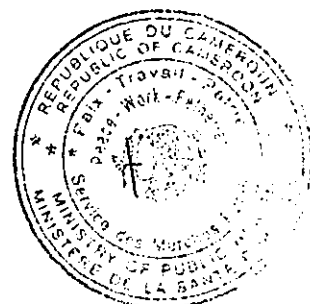
- Article 21 : Brevet
- Article 22 : Consistance des prestations
- Article 23 : Lieu et délai de livraison
- Article 24 : Rôle et responsabilités
- Article 25 : Transport et assurance
- Article 26 : Essais et services connexes
- Article 27 : Service après-vente et consommables

## **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

- Article 28 : Documents à fournir
- Article 29 : Réception des prestations
- Article 30 : Délai de garantie

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

- Article 31 : Résiliation de la Lettre-Commande
- Article 32 : Cas de force majeure
- Article 33 : Différend
- Article 34 : Edition et diffusion du présent Lettre-Commande
- Article 35 : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande



## **CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande a pour objet la production de ..... pour le Programme National de Lutte contre la Tuberculose. Lot n° \_\_\_\_\_

### **ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande a été passée par la procédure Demande de Cotation N° \_\_\_\_\_/DC/MINSANTE/PNLT/CIPM/2024 du \_\_\_\_\_, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

### **ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS**

- a. Le Maître d’Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- b. Le Chef de Service de la Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT)** ;
- c. L’Ingénieur de la Lettre-Commande est le **Chef Section Suivi et Evaluation du PNLT (lot n°1) / Chef section Communication du PNLT (Lot n°2)** ;
- d. Le Cocontractant de l’Administration est : \_\_\_\_\_, B.P : \_\_\_\_\_ - Tél :

### **ARTICLE 4 : NANTISSEMENT**

- L’Autorité chargée de l’ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA)** ;
- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l’exécution de la présente Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du PNLT**.

### **ARTICLE 5 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLE**

5.1. La langue utilisée est le Français ou l’Anglais.

5.2. Le Cocontractant de l’Administration s’engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après signature de ladite Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### **ARTICLE 6 : NORMES**

6.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans le Descriptif Technique des fournitures et quand aucune norme applicable n’est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l’autorité compétente.

6.2. Le Cocontractant de l’Administration étudiera, exécutera et garantira la fourniture et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

### **ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission;

2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) et ses annexes ;
5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, le sous-détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés publics mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007.

**ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES**

La présente Lettre-Commande est soumis aux textes généraux ci-après :

1. L'Accord de Subvention N° CMR-T-MOH 3648;
2. Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
3. Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
4. Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
7. Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
8. Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
9. Circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
10. Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
11. Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
12. Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
13. Les textes régissant les corps de métiers ;
14. Les normes en vigueur au Cameroun ;
15. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

**ARTICLE 9 : COMMUNICATION**

Toutes notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de la Santé Publique à Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, à Monsieur le Secrétaire Permanent du GTC/..... et à l'ingénieur le cas échéant.
- b. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_ - Cameroun, Tél : \_\_\_\_\_.

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.



## **ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE**

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié par le Chef de Service.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par le *Maître d'Ouvrage*.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le *Chef de Service* et notifiés par l'*Ingénieur*.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le *Maître d'Ouvrage*.
5. Tous les ordres de service seront tenus en copie au Ministère des Marchés Publics.

Le Cocontractant de l'Administration dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## **ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT (Non applicable)**

### **CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS :**

La présente Lettre-Commande est dispensée du cautionnement définitif suivant les dispositions de l'article 142 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 13 : MONTANTS DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort des détails ou devis estimatifs est de \_\_\_\_\_ FCFA Hors taxes, soit \_\_\_\_\_ FCFA Toutes Taxes Comprises.

#### **ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT**

Le règlement des prestations objet de la présente Lettre-Commande sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le compte bancaire suivant : Compte Bancaire n° \_\_\_\_\_ ouvert à \_\_\_\_\_.

#### **ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes et non révisables.

#### **ARTICLE 16 : PAIEMENT**

Le paiement de la présente Lettre-Commande se fera en Francs CFA et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture définitive timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- Le Lettre-Commande enregistré ;
- Un dossier administratif et fiscal complet ;
- L'attestation de non exclusion ARMP ;
- le justificatif du paiement de l'IR auprès du Service des Impôts le cas échéant ;
- le bulletin d'émission de la TVA ;
- etc... .

#### **ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES (NON APPLICABLE)**

#### **ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD**

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande.



## **ARTICLE 28 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE**

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- a) Copies de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- b) Notification de la livraison ;

## **ARTICLE 29 : Réception de la fourniture**

### **29.1. Préparation de la réception**

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des carnets.

Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception et communiquera cette date à tous les intervenants.

### **29.2. Modalités de la réception**

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant de l'Administration par une commission composée comme suit :

**Président :** le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

**Membres :**

- le Chef Service du Marché ;
- le chef de Service des Marchés du MINSANTE ;
- un Expert en Passation des Marchés rattaché l'UCS/FMP ;
- le Comptable-matières du PNLT ;
- le Cocontractant de l'Administration.

**Rapporteur :** l'Ingénieur du Marché ( Chef Section Suivi et Evaluation du PNLT (Lot n°1) ou le Chef Section Communication du PNLT (lot n°2)

**Observateur :** un représentant du Ministère des Marchés Publics.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant de l'Administration sera invité à remplacer à ses frais la fourniture défectueuse.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant de l'Administration. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité et la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

**La réception provisoire vaut réception définitive**

## **ARTICLE 30 : DELAIS DE GARANTIE (NON APPLICABLE)**

### **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

## **ARTICLE 31 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu dans les articles 180, 181, 182 et 183 du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

## **ARTICLE 32 : CAS DE FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

**ARTICLE 33 : DIFFEREND**

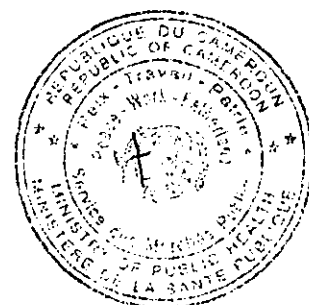
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

**ARTICLE 34 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE-COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration pour souscription.

**ARTICLE 35 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration



PAGE N°..... ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/MINSANTE/CIPM/2024 PASSEE AVEC \_\_\_\_\_ APRES DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ DC/MINSANTE/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ POUR LA PRODUCTION DE VOUCHERS ET DES BOITES A IMAGE AU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (EN DEUX LOTS)

**MAITRE D'OUVRAGE :** Le Ministre de la Santé Publique.

**TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE:** B.P :

Tél :

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE:** Acquisition du matériel informatique au GTC/PNLT

**MONTANT EN FCFA:**

Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H.T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

**DELAJ DE LIVRAISON :** .....

<p><b>LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION</b></p>   <p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p>YAOUNDÉ, LE.....</p>
<p><b>ENREGISTREMENT</b></p>

**PIECE N° 5 – LISTE DES LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

N°	I- BANQUES
1.	SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC)
2.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
4.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
5.	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
6.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
7.	ECOBANK CAMEROON (EBC)
8.	CITIBANK CAMEROON
9.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
10.	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
13.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ENTREPRISES (BC-PME)
14.	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
15.	BANK FOR AFRICA CAMEROON (BAO CAMEROON)
16.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA)
<b>II- COMPAGNIES D'ASSURANCES</b>	
17.	ACTIVA ASSURANCES S.A.
18.	CHANAS ASSURANCES S.A.
19.	ZENITHE INSURANCE S.A.
20.	AREA ASSURANCE S.A.
21.	ATLANTIC ASSURANCES S.A.
22.	BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A.
23.	CPA S.A.
24.	NSIA ASSURANCES S.A.
25.	PRO ASSUR S.A.
26.	SAAR S.A.
27.	SAHAM ASSURANCES S.A.
28.	ROYAL ONYX INSURANCES

